



## **Exigences de conformité IPF/SEOS Partie II**

### **Cultivateurs/Producteurs**

**IPF/SEOS Partie 2 est un programme de conformité de trois ans :**

**Première année :** Vérifiez qu'ils ont lu attentivement le questionnaire, compris les questions posées et qu'ils ont donné leurs réponses avec sincérité.

**Deuxième année :** Fournissez des déclarations écrites sur l'avancée de leur travail ou les plans, directives et programmes IPF/SEOS qu'ils ont soumis.

**Troisième année :** à la fin de la troisième année, l'ensemble des plans, directives et programmes doivent être accomplis.